

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

**SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2004**

**L'An Deux Mille Quatre, le 7 Décembre**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 7 Décembre 2004, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Madame Maryse BERTRAND

**Membres présents :**

**Membres titulaires** : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Jean SICARD, Pierre COSTES, Michel FRANQUES, Marcel COULIOU, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Jean-Louis MATHIEU, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY

**Membres suppléants** : Mesdames, Messieurs, Laurence PUJOL, Josian VAYRE, André BAUP, Christiane SÉGURA, Eliane CARLES, Claude RAMON, Elisabeth LARAUD, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Patrice MANGIONE, Anne-Marie ROSE, Gérard SOULOMIAC

**Membres excusés :**

**Membres titulaires** : Mesdames, Messieurs Laure SUDRE, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Christian BONZI (Pouvoir à Madame Christine DEVOISINS), Olivier BRAULT (Pouvoir à Monsieur Michel FOURNIALS), Louis BARRET (Pouvoir à Madame Nicole ENGEL), Dominique BILLET (Pouvoir à Madame Laurence PUJOL), Jean-Marie GARCIA (Pouvoir à Monsieur Marcel COULIOU), Michel DELPOUX (Pouvoir à Madame Eliane CARLES), Thierry ASTOULS (Pouvoir à Monsieur Claude RAMON) Max AMIEL (Pouvoir à Monsieur Gérard FABRE)

**Membres suppléants** : Mesdames, Messieurs Barbara DESVALS-BARBÉY, Frédéric ESQUEVIN, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Nicole ENGEL, Josette BOUIN, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Jean-Philippe ROQUES, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Doris HUCHEDE, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS

**Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.**

N° 6 - 123 / 2004 : CRÉATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE  
D'EXPLOITATION CONTRACTUEL POUR LE  
SERVICE DES TRANSPORTS URBAINS

Pilote : Direction des Ressources Humaines

Monsieur Christian CHAMAYOU, Rapporteur

PUBLIE LE

20 DEC. 2004

Dans le cadre de la réflexion menée sur la réorganisation du service des Transports Urbains liée à l'extension du périmètre du territoire de la C2A, il a été décidé de créer un emploi de Responsable d'Exploitation.

Un appel à candidature a été lancé suite à la vacance de ce poste. Malgré les offres d'emploi publiées au Centre Département de Gestion, au CNFPT et sur la Gazette des Communes pour le recrutement d'un agent de catégorie B, titulaire d'un grade relevant du cadre d'emploi des Techniciens ou des Contrôleurs, il n'a pas été possible de pourvoir ce poste par voie de mutation, détachement ou liste d'aptitude.

Il est proposé au Conseil Communautaire, compte tenu des compétences techniques particulières exigées notamment dans le domaine des Transports, de la spécificité du poste à pourvoir, de l'expérience du candidat retenu, de recruter un Responsable d'Exploitation non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3, alinéa 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, de fixer sa rémunération par référence à l'indice brut 380, 5ème échelon du grade de Technicien supérieur territorial et de prévoir l'attribution du régime indemnitaire correspondant à ce niveau de responsabilité.

**Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSE

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DÉCIDE

↳ De créer un poste de Responsable d'Exploitation contractuel dans le cadre des dispositions de l'article 3, alinéa 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

↳ De fixer la rémunération par référence à l'indice brut 380, 5ème échelon du grade de Technicien supérieur territorial et de prévoir le régime indemnitaire correspondant à ce niveau de responsabilité.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.



Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,  
Michel MALATERRE-FOURÈS